

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 087-218716603-20260423-202621-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/21 EN DATE DU 23/04/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 02

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le Jeudi 23 avril 2026, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 9 avril 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. MOUSNIER.

M. PETILLON a donné procuration à M. LAVALADE et M. BORDAS a donné procuration à M. DELOMENIE

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : GRVC SUR LA VOIE COMMUNALE N°15 DU BOIS RAYNAUD

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal programme chaque année des grosses réparations de voirie pour assurer un bon état des routes communales.

Il rappelle que cette volonté communale entraîne un effort financier important et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour ledit investissement, à savoir :

- **GRVC 2026 pour un montant 99 920€ HT soit 113 184€ TTC**

Considérant que ces travaux représentent un effort financier important pour la commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour réaliser cette opération,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des C.T.D. en vue de la réalisation de l'opération précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance
Céline VIROULET GERLOT

